



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles:

QUE le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la séance ordinaire du 5 août 2020, qui se tiendra à 19 h à la salle communautaire située au 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles, au cours de laquelle tout intéressé pourra se faire entendre.

Nature: La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un kiosque de jardin d'une superficie de 17.84 mètres carrés alors que la réglementation prescrit un maximum de 15 mètres carrés, pour la propriété située au 10, chemin de la Futaie.

Effet: Contrevient à l'article 6.4.6, lequel prévoit une superficie maximale de 15 mètres carrés pour un kiosque de jardin, tel que prévu au règlement de Zonage numéro RU.02.2011, tel que déjà amendé.

Donné à Mille-Isles, ce 21 juillet 2020.
Directeur général et secrétaire-trésorier

PUBLIC NOTICE

MINOR DEROGATION

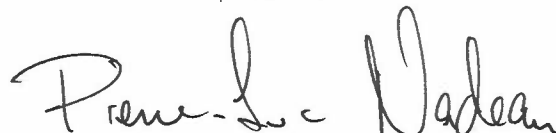
IS HEREBY GIVEN by the undersigned, general director and secretary-treasurer of the Municipality of Mille-Isles:

THAT the municipal council will decide upon the following request for a minor derogation described below at the regular meeting to be held on August 5, 2020, at 7:00 p.m. at the Community Hall located at 1262 Mille-Isles Road in Mille-Isles, at which all interested persons can be heard by the Council concerning this request.

Nature: The minor derogation request is to allow the construction of a garden gazebo with an area of 17.84 square meters while the regulations prescribe a maximum of 15 square meters, for the property located at 10, Futaie Road.

Effect: Contravenes article 6.4.6, which prescribes for a maximum area of 15 square metres for a garden gazebo, as prescribed by the zoning bylaw RU.02.2011, as already amended.

Given in Mille-Isles, July 21, 2020.
General director and secretary treasurer


Pierre-Luc Nadeau

CERTIFICAT DE PUBLICATION

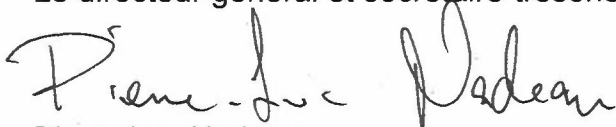
Je soussigné, Pierre-Luc Nadeau, Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Mille-Isles, certifie que :

- j'ai affiché l'avis ci-contre concernant le sujet suivant:
 - Dérogation mineure pour la propriété située au 10, chemin de la Futaie
 - Assemblée publique

- aux endroits suivants, ce 21^e jour du mois de juillet 2020 entre 7h45 et 16 h 30 :
 - Sur le tableau situé à l'entrée principale du bureau de l'hôtel de ville, 1262, chemin Mille-Isles à Mille-Isles
 - Sur le tableau situé à l'entrée principale de la salle communautaire, 1262, chemin Mille-Isles à Mille-Isles
 - Sur le tableau situé à l'entrée du Lac Dainava
 - Sur le tableau situé au bureau de poste de Bellefeuille, 986, boul. La Salette à Bellefeuille
 - Sur le tableau situé au Lac Paul
 - Sur le tableau situé à l'extérieur de l'hôtel de ville
 - Dans la zone visée
 - Site web

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour du mois de juillet 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier


Pierre-Luc Nadeau